

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h30.
Le compte-rendu du comité syndical du 18 novembre 2005 est adopté à l'unanimité.
M. Pierre POUPIN est nommé secrétaire de séance.

Dossiers Administratifs

INSTALLATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS ELUS PAR LES MEMBRES DU SMITED

Vu la délibération du SVL, le Président procède à l'installation de M. DUFES Jean Pierre, délégué titulaire, en remplacement de Monsieur CHUPIN.

La liste des délégués est la suivante :

Collectivité	Titulaire	Suppléant
SVL	13 M. GRELLIER Jean M. BEALU Norbert M. BONNEAU Jean-Claude M. POTIRON Jean-Louis Mme ROUYER Colette Mme REGNIER Dominique M. GUILLET Jean-Marie M. BERNIER Jean-Michel M. PIERRE Gérard Mme PILLET Denise M. DUFES Jean Pierre M. GEAY Bernard M. SIMONEAU Jean	M. MARCHAIS Claude M. POINT Serge M. LOISEAU Dominique M. MERCERON Rémi M. GRIMAUD Jean Luc Mme MOULEVRIER Monique Mme CHARBONIER Corine M. GIRET Christian M. PERROCHON Edmond M. CHARRIER Michel M. BENOIT Jacques M. TOUCHARD Claude Mme COCHARD-RENOUX Monique
SICTOM LOUBEAU	9 M. ROULLEAU Claude M. POUPIN Pierre M. NOURISSON Michel M. NOCQUET Alain M. CHARRUYER François M. BOINIER Philippe M. PROUST Adrien M. HEURTEBISE Michel M. PROUST Bernard	M. BRAUD Michel Mme COPIN Annick Mme LE SAUX Jeannie M. COLLON Bernard M. ROBERT Michel M. JOFFRIT Christophe M. GIRARD Benjamin M. FOUCHE Etienne M. BRAULT Frédéric

SMC

- | | | |
|-----------|---|--|
| 10 | Mme . TRAVERS Marie Françoise
M. GELOT Alain
M. COSSET Joël
Mme JEAN BAPTISTE Colette
M. GAUTRON Yves
M. MASSE Michel
M. TOURNAYRE Jean
M. BEAUDET Hubert
M. DRAPEAU Jean Luc
M. PIED Jean Charles | M. TEULE Michel
M. MOREAU Léopold
M. BOUDINET Jean Claude
M. GUILLEMET P.
M. BRACONNEAU Pierre
Mme. NOUREAU D.
M. FAUCHER Bernard
M. LAIR Georges
M. MAGNIEN Henri
M. ARTAULT Roger |
|-----------|---|--|

VAL DU THOUET

- | | | |
|----------|---------------------------|------------------------|
| 1 | M. COIFFARD Jean François | M. CESBRON Jean Pierre |
|----------|---------------------------|------------------------|

COULONGES

- | | | |
|----------|---|--|
| 3 | M. RENOUEU Christian
M. DUTAUD Gilbert
Mme VERGNAUD Renée | M. ASSAILLY Jean Jacques
Mme HARRAULT Michèle
M. ONILLON Denis |
|----------|---|--|

PARTHENAY

- | | | |
|----------|--|---|
| 4 | M. DIEUMEGARD Jacques
M. FERJOU Jean-Marie
M. GIRARD René
M. MIGEON Bernard | M. LECARDEUX Paul
M. PASTUREAU Maurice
M. CHARRON René
M. GUILMAULT Claude |
|----------|--|---|

THENEZAY

- | | | |
|----------|-------------------|-------------------|
| 1 | M. DECOUT Francis | M. RENARD Francis |
|----------|-------------------|-------------------|

SVMC

- | | | |
|----------|--------------|----------------|
| 1 | M. DENIS Luc | M. PROUST Yvon |
|----------|--------------|----------------|

SMP THOUARSAIS

- | | | |
|----------|--|--|
| 9 | M. FERJOU Claude
M. AUBIN Claude
M. VERGNAULT Jannick
M. GAUDICHEAU Jean-Jacques
M. COUSIN Guy
M. FOUCHEREAU Jean-Marie
M. JOLIVET Henri
M. PRINCAY Jacky
M. PAINEAU Henri | M. BONNIN Gérard
M. GOUIGNARD Joël
M. MENARD Bernard
M. RICHARD Michel
M. LETHOUAIL Gilbert
Mme MARTIN Martine
Mme RIGOT Dominique
M. JACQUET Raymond
M. PAINEAU Bernard |
|----------|--|--|

**COMMUNES
AVFSTGL**

- | | | |
|----------|----------------|--------------------------|
| 1 | M. MARIA Jacky | Mme SEMILLE Marie Joseph |
|----------|----------------|--------------------------|

52

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.
Délibération n°ASDél161205AA00

MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS

Monsieur le Président rappelle que le SMITED fonctionne pour partie avec des personnels mis à disposition par le syndicat du Pays Thouarsais notamment. Il convient de renouveler les conventions de mise à disposition pour l'année 2006.

Les membres du comité syndical autorisent Mr le Président à signer les conventions de mise à disposition des personnels des adhérents travaillant au sein des services du Smited.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.
Délibération n°ASDél161205AA01

CONTRAT ECO EMBALLAGES

Monsieur le Président rappelle l'objet de la réunion du 17 novembre avec la Sté Eco Emballages et les adhérents du SMITED qui sont contractuellement liés.

Des simulations ont été faites afin d'apprécier l'intérêt que présente une gestion globale de tous les contrats des membres du Smited.

L'application du barème D généralisée et les bonifications liées aux majorations des coefficients de ruralité permettraient un retour financier de 20% supplémentaire.

Les collectivités membres ont été invitées à débattre au sein de leurs structures respectives pour qu'une décision soit prise en comité syndical à la faveur de la reprise des contrats Eco Emballages par le SMITED pour le compte de ses membres. Les reversements garantiront au minimum le soutien qu'ils auraient obtenus seuls.

Le Président rappelle également que chaque collectivité restera responsable de l'organisation des collectes sélectives sur son territoire. La gestion locale et les performances seront appréciées comme par le passé en fonction des déclarations des maîtres d'ouvrages locaux.

La clé de répartition de l'excédent perçu serait définie en cours d'exercice 2006 avec les membres dans le cadre d'un comité de suivi du contrat. La signature du contrat avec Eco Emballages devra intervenir début 2006 pour bénéficier des nouvelles grilles de calcul dès l'an prochain.

Une proposition de constitution du groupe de suivi du contrat sera faite à l'assemblée.

Le comité syndical invité à délibérer sur ce sujet, décide de souscrire un contrat multi matériaux de soutien à la valorisation des matériaux collectés sélectivement, triés et recyclés par les adhérents du Smited. Il opte pour le barème D et la reprise des matériaux par repreneurs agréés par la Sté Eco Emballages.

Le comité syndical autorise le Président à signer les pièces du contrat dont la date d'effet sera le 1^{er} Janvier 2006.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.
Délibération n°ASDél161205AA02

RECRUTEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT

Le Président expose que pour pourvoir au remplacement d'un personnel mis à disposition par le Syndicat du Pays Thouarsais et n'ayant pas souhaité reconduire sa mise à disposition avant son départ à la retraite, il est proposé de recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois renouvelables jusqu'à la fermeture du CSDU de La Loge en cours d'exploitation.

Ce recrutement correspond à un surcroît de travail temporaire jusqu'à l'ouverture du nouveau site qui ne nécessitera plus la présence de trois agents du fait de la réduction des tonnages entrants.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.
Délibération n°ASDél161205AA03

Dossiers Financiers

Le budget primitif 2006 est présenté aux membres du comité syndical sous les deux options possibles : le régime d'assujettissement ou non, à la TVA .

L'évolution annuelle des quantités de déchets ultimes traités décroît régulièrement depuis 5 ans et les performances de collecte sélective augmentent légèrement.

Le tonnage prévu pour 2006, de 73 240 tonnes ; pour respecter le tarif de 74 €/tonne il est nécessaire que le site de La loge accueille 32 000 t de déchets en 2006 le reste étant stocké par un prestataire privé.

La reprise de la compétence compostage se fera en deux étapes sur 2006 et 2007, 2006 est présentée comme une année d'analyse avec la reprise de tous les contrats, l'objectif étant de proposer en 2007, une mutualisation des coûts à l'échéance 2010 (date à laquelle le contrat du SVL se termine).

Le Président précise que la reprise de la compétence se fera dès 2006 mais que seule la mutualisation est différée d'un an sans augmentation de charge pour les collectivités.

Les élus du SVL souhaitent que le compostage entre dans la compétence traitement et que le coût soit le plus minime possible.

La question de la compétence du SMITED par rapport au traitement a été soulevée.

Mr Noquet précise que c'est simplement la loi de finance qui s'applique.

Mme Travers fait part de l'inquiétude de la commission déchets du SMC qui veut savoir si le compostage relève du SMITED ou au SMC ?

Le Président rappelle qu'au regard des textes le compostage fait partie du traitement. Il appartient ensuite à chacun de transférer ou non la compétence.

BUDGET 2006

Afin d'assurer le fonctionnement du Syndicat pour l'année 2006, notamment pour la couverture des frais de structure et la prise en charge des frais de gestion de l'élimination des déchets, le budget ci-joint, équilibré en section de fonctionnement à : **7 861 730,00 € HT**, et à **722 090 € HT** en section d'investissement, a été présenté et proposé au vote de l'assemblée.

Ce budget intègre les données financières consécutives à la mise en œuvre de la mutualisation des coûts, conformément aux décisions prises antérieurement, ainsi qu'à l'exercice effectif de la compétence transfert, transport, compostage et gestion du contrat Eco Emballages.

Les autorisations budgétaires sont votées au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations en section d'investissement.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération n°ASDél161205AF01

PRISE EN COMPTE DES BIENS ACQUIS ET TRAVAUX REALISES EN 2005 AMORTISSEMENTS

Monsieur le Président explique que la prise en compte des éléments d'actifs réalisés en 2005 implique de fixer une durée d'amortissement pour chacun. Ainsi il est proposé les durées d'amortissement ci-dessous:

Travaux d'aménagement casier La Loge 2005 : 1 an

Matériel informatique : 3 ans

Mobilier de bureau : 5 ans

Logiciels : 2 ans

Le président sollicite l'accord du comité syndical pour arrêter les valeurs exactes de l'actif amortissable à la clôture de l'exercice dans le respect des durées d'amortissement ci-dessus proposées.

Il sera également nécessaire d'ajuster les durées d'amortissement des biens transférés dans un souci d'homogénéité des durées d'amortissement au sein de la structure.

Le Comité syndical adopte à 37 pour et 1 abstention

Délibération n°ASDél161205AF02

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES AU BUDGET SYNDICAL 2006

Le Budget présenté en début de comité comporte en recette de fonctionnement le montant global des contributions dues par les membres du Syndicat au titre de l'exercice 2006. Les statuts en leur article 10-1 précisent que ces contributions relatives aux frais d'études et de structure sont déterminées au prorata de la population suivant le dernier recensement connu soit 1999. Concernant les frais d'élimination, les participations demandées aux adhérents seront recouvrées proportionnellement aux tonnages effectivement traités par le syndicat dans le cadre des reprises d'exploitation des installations existantes ou des contrats souscrits pour traiter les déchets excédentaires ne pouvant l'être en régie faute de capacités.

Les prestations de compostage seront quant à elles facturées au prorata des tonnages compostés conformément aux clauses initiales des marchés et contrats transférés.

Les participations sont présentées en montant HT :

	COLLECTIVITES	Hab INSEE 99 actualisé 2005	Contributions votées	Tarif /t 2006 votés	Estimation de la Participation sur tonnages		Participation totale estimée (a) + (b)
					Tonnages estimé pour 2006	Participation estimée pour 2006	
1	SVL	64 513	64 013	70,15	17511	1 228 373	1 292 386
2	SICTOM de LOUBEAU	48 881	48 502	70,15	13597	953 853	1 002 355
3	SMC HAUT VAL DE SEVRE	48 722	48 344	70,15	15261	1 070 583	1 118 927
4	SYNDICAT MIXTE PAYS THOUARSAIS	46 964	46 600	70,15	13465	944 593	991 193
5	SICTOM COULONGES CHAMPDENIERS	13 925	13 817	70,15	3473	243 654	257 471
6	AVLFSGLC	2 776	2 754	70,15	467	32 760	35 515
7	CC PARTHENAY	18 483	18 340	70,15	5919	415 194	433 534
8	SVMC CHEF BOUTONNE	6 142	6 094	70,15	1460	102 419	108 513
9	CC DU VAL DU THOUET	4 265	4 232	70,15	971	68 092	72 324
10	CC DU PAYS THENEZEEN	4 438	4 404	70,15	1117	78 381	82 785
	Totaux	259 109	257 100	70,15	73242	5 137 903	5 395 003

Le Président demande l'autorisation de mise en recouvrement.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération n°ASDél161205AF03

ASSUJETTISSEMENT AU REGIME TVA à TAUX REDUIT

Le Président précise que le budget exprimé en montant Hors Taxes a été élaboré en tenant compte des prestations assujetties ou non à la TVA.

En dépenses, les fournitures et prestations sont prévues en montant HT. Les frais de personnels, amortissements des investissements antérieurs à 2006 sont maintenus nets de TVA, ainsi que les frais d'assurance et frais financiers puisque non grevés de TVA.

En investissement les prévisions sont établies HT. Les dépenses réalisées antérieurement au 31/12/05 seront éligibles au FCTVA jusqu'en 2007.

Les recettes de fonctionnement sont calculées HT et seront grevées d'une TVA à 5.5% ou 19,6 lorsqu'il s'agit de prestations relevant du secteur marchand (cas des ventes ou reprises de matériaux issus du tri).

Le comité syndical, après délibération, décide à l'unanimité d'un assujettissement au régime TVA à taux réduit à compter du 1^{er} janvier 2006.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération n°ASDél161205AF04

TARIFS 2006 En Euros HT

Le président propose de voter les tarifs des services suivants, applicables aux utilisateurs des installations gérées par le Smited ou dont il assure la charge financière d'exploitation :

Tarifs 2006 annexés à la délibération du 16 décembre 2005			
		€ttc	€ht
<i>Tarifs 2006 annexés à la délibération du 16 décembre 2005</i>			
Admission sur quais de transfert Loubeau	<i>tarifs 2005</i>	Nouveaux tarifs	
Transfert	5,56	6,00	5,69
Transport	15,55	17,00	16,11
Traitement	69,97	73,00	69,20
Global € TTC /Tonne	91,08	96,00	91,00
Admission sur quais de transfert Ste Eanne			
Transfert	3,96	4,50	4,27
Transport	15,55	17,00	16,11
Traitement	69,97	73,00	69,20
Global € TTC /Tonne	89,48	94,50	89,58
Admission directe des déchets sur site de traitement			
Site de La Loge	50,00	55,00	52,15
Quai Transfert La Loge		5,05	4,80
Tarifs de référence de transport €t.km			
Par bennes OM	0,22	0,23	0,22
Par gros porteurs	0,16	0,17	0,16
Tarifs forfaitaires par tonne TTC			
Transport GP vers Sita 86	15,55	17,00	16,11
Transport GP vers Sita 79		10,20	9,70
Transport SVL GP vers La Loge	4,66	5,10	4,83
Transport SVL BOM TdS vers La Loge	5,30	5,52	5,23
Transport SVL BOM Bressuire vers La Loge	3,43	3,57	3,38
Transport SVL BOM StAdB vers La Loge	4,98	5,18	4,91
Transport SVL BOM Cer vers La Loge	4,98	5,18	4,91
Transport Parthenay BOM vers La loge	6,73	6,90	6,54
Transport Parthenay BOM vers Ste Eanne	3,19	4,60	4,36
Transport Val de Thouet BOM vers La Loge	2,24	2,30	2,18
Transport Thénezay BOM vers La Loge	4,48	4,60	4,36
Transport SMC Loubeau GP vers La Loge	15,55	17,00	16,11
Transport direct BOM SMC La Loge	6,28	6,44	6,10
Transport direct GP SMC La Loge	6,69	7,31	6,93
Transport Champdeniers BOM vers SMC	3,81	3,91	3,70

Ces tarifs seront applicables au 1^{er} Janvier 2006 à tous les bénéficiaires des services autres que les collectivités membres du Smited pour lesquels s'appliquent les tarifs mutualisés de traitement transport compris, ils servent également de référence au calcul des remboursements de charges de transport des adhérents ou de leurs prestataires de collecte.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération n°ASDél161205AF05

FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Afin d'assurer le financement des opérations d'investissement inscrites au budget, le Président demande l'autorisation de consulter les organismes de crédit susceptibles de consentir des prêts au syndicat, notamment pour les opérations nouvelles et reportées « extension du CSDU de La Loge », « Matériels de transport » et « Centre de tri préparation », dans la limite des crédits ou autorisations prévues.

Pour ce qui concerne la réalisation des prêts nécessaires, le comité syndical est invité à voter avant la signature effective des contrats.

De même pour ce qui concerne les demandes de subventions afférentes aux opérations en cours, le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour entamer toute démarche permettant d'obtenir les subventions susceptibles d'être allouées dans le cadre des différents projets du Smited.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération n°ASDél161205AF06

Questions diverses

CONTROLE DE L'ADMINISTRATION FISCAL

Mme PILLET demande si le SMITED pouvait être contrôlé par l'administration fiscale ?

Mme PILLET suggère que le temps d'amortissement pour les logiciels ne doit pas être de 2 ans mais seulement de 1 an et pour les mobiliers, 3 ans au lieu de 5 ans.

Le Président précise que toutes les collectivités peuvent être contrôlées et que les délais notés sont dans la légalité.

COMPARATIF DES ETAPES ET COUTS DES OPERATIONS DE TRANSFERT ET TRANSPORT DE TRAITEMENT EN 2006

Un document très schématisé a été remis à chacune des collectivités permettant de comparer les coûts à chaque étape du transfert, transport et traitement.

Ce document pourra vous être remis sous forme de fichier informatique mais il ne sera pas en ligne sur le site internet du SMITED.

PLANNING DES REUNIONS

Afin de pouvoir s'organiser, les élus ont demandé le planning des réunions pour les 3 voir les 6 prochains mois.

Sans pouvoir arrêter de date à ce jour, le prochain comité syndical sera vraisemblablement fixé début février.

POINT SUR NOS RELATIONS AVEC LA CAN

Le Président fait le point sur sa dernière rencontre avec le Préfet.

L'idéal serait que les deux structures CAN/SMITED travaillent ensemble. Les choix stratégiques ne peuvent pas être les mêmes car les territoires sont différents.

La CAN a choisi la collecte sélective en porte à porte avec les trois poubelles, en milieu rural cette solution n'est pas envisageable par rapport au coût.

Le SMITED garde en projet son centre de tri préparation de Champdeniers avec stabilisation des déchets.

RESERVE FONCIERE

La réserve foncière de 30 ha sur SOUTIERS est maintenue.

La stratégie du SMITED n'est pas remise en cause et il faudra bien pourvoir au remplacement du site de La Loge quand celui-ci sera fermé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 11h30.

Le Président du SMITED
Claude ROULLEAU

Le Secrétaire de séance
Pierre POUPIN